

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2022**

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, FUMEY, SOUM GLAUDE,

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CASSAN, HERRERO, MICHEL, PALAU

Absents excusés : Mme VINCENT, Mrs CANAL, FOUCQUE, PONTIER

### **AVIS SUR LE PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA CDC LAURAGAIS REVEL SOREZOIS**

Monsieur le Maire informe qu'en tant que commune limitrophe à la CDC Lauragais Revel Sorèzois, le Conseil Municipal doit émettre un avis sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CDC Lauragais Revel et Sorèzois. L'assemblée émet un avis favorable à l'unanimité.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PARCELLES COMMUNALES POUR EXPOSITION SCULPTURES**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition des parcelles cadastrées section C n° 48/49/50 d'une surface totale de 595 m<sup>2</sup> situées au village afin de permettre à un administré d'y installer ses sculptures. En contrepartie, l'administré s'engage à entretenir l'espace dédié aux sculptures et à proposer un ou 2 ateliers pédagogiques durant l'année auprès des scolaires.

### **COURRIERS ADMINISTRÉS SUITE A CONSTATATION DE FUITES D'EAU**

Plusieurs administrés ont constaté une consommation d'eau plus importante que les années précédentes dues à différentes fuites. Le Conseil Municipal décide d'étudier chaque demande individuellement.

### **DEMANDE DE SUBVENTION ÉTANCHÉITÉ PARVIS DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire informe que des travaux d'étanchéité sur le parvis de la mairie doivent être réalisés. En effet, certaines pièces en rez-de-chaussée situées à côté de la salle des mariages sont touchées par ces infiltrations. Afin d'éviter que cette situation ne s'aggrave, la commune a décidé d'effectuer très rapidement des travaux d'étanchéité du parvis de la mairie. Ces travaux permettraient dans un premier temps de stopper ces infiltrations et dans un second temps de remettre en état les pièces affectées par cette humidité (sanitaires, escaliers d'accès à la mairie, pièce des archives). Après comparaison des différents devis reçus, le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise CDS VILLALIER associée à F-R POCHON VILLEMUSTAUSOU pour un montant de 17 984.00 € HT soit 21 581.00 € TTC.

### **DEMANDE DE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AUPRÈS DU DÉPARTEMENT POUR LA RÉHABILITATION DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal décide de faire une demande de subvention complémentaire pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement. En effet, Le Département de l'Aude a informé les communes qu'il est conscient des difficultés engendrées par la forte augmentation

des prix à laquelle sont confrontées les communes dans la réalisation des projets. Cette aide supplémentaire concerne les opérations subventionnées au titre des programmations 2022 et antérieures pour lesquelles les travaux n'ont pas démarré. L'assemblée décide donc de faire cette demande de subvention qui doit être envoyée au Département avant le 31 décembre 2022.

### **CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA RÉHABILITATION DE L'AIRE DE JEUX POUR LA CRÉATION DU CITY PARK**

Au vu des différents devis reçus, le Conseil Municipal décide de confier la réhabilitation de l'aire de jeux nécessaire à la création du city park à la société COLAS 11000 CARCASSONNE pour un montant de 18 139.20 € HT soit 22 767.04 € TTC.

### **CHOIX DU CITY PARK**

Le Conseil Municipal, après avoir examiné les différents devis reçus et après réflexion sur les matériaux utilisés par les différentes sociétés, décide de choisir l'entreprise AGORESPACE pour la création du city park à proximité de la salle polyvalente sportive pour un montant de 62 246.49 € HT soit 74 695.79 € TTC

### **ELAGAGE ZA LA BOURDETTE**

Lors de la dernière réunion, l'assemblée avait décidé de faire une étude pour transformer la zone artisanale la Bourdette en zone résidentielle. Nous sommes toujours en attente de la réponse de la Préfecture pour connaître précisément la marche à suivre pour cette modification. Vu la configuration du terrain, il s'avère nécessaire de procéder à l'abattage d'un certain nombre d'arbres. Après examen des différents devis reçus, l'assemblée décide de retenir la société COSYLVA 11000 CARCASSONNE pour un montant de 5 800.00 € HT soit 6 960.00 € TTC.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Une réponse est faite auprès d'un administré se plaignant de nuisances sonores près de son habitation. Il est nécessaire de prévenir la gendarmerie nationale en cas de nuisances diurnes ou nocturnes pour intervention.
- Après lecture d'un courrier de la protection civile, Le Conseil Municipal ne souhaite pas conventionner avec cet organisme qui propose ses services en cas de situation de catastrophe (feux, éboulements, tremblements de terre, tsunamis, inondations) moyennant une subvention de 1 euro par habitant.
- Monsieur le Maire confirme la nécessité de procéder à l'isolation des logements situés au-dessus de l'école primaire, rue de la république dans le but d'éviter une déperdition de chaleur des classes primaires. Cela permettra de faire des économies de chauffage. Après examen des différents devis, l'assemblée décide de confier les travaux à la société CDS 11600 VILLALIER pour un montant de 11 576.00 € HT soit 13 891.20€ TTC.
- Plusieurs sapins doivent être élagués au camping de Saissac. Vu leur hauteur et ces travaux ne pouvant pas être effectués en régie, des devis sont sollicités auprès de plusieurs entreprises.
- Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire sur les bases fournies par le SYADEN à mettre en recouvrement les créances dues par les opérateurs de télécommunications relatives à la redevance d'occupation du domaine public.

- A la demande de La Poste, le Conseil Municipal décide d'attribuer des numéros pour les habitations situées au lieudit Pratmoulis.
- L'assemblée décide d'adhérer à la mission de médiation préalable obligatoire du Centre de Gestion de l'Aude.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 45

Le Maire,



